

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	8 209
d. Exonérations de longue durée	98

Taxe foncière non bâtie

	378
--	-----

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	487
b. Base minimum	26 844
c. Locaux industriels	106 864
d. Autres allocations	524

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	347 719

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	582 616
c. Par la loi (autres)	0

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	564 933

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	2 666 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégreévées hors locaux vacants	132 926
d. Bases dégreévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	70 111
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	16 124
f. Stations radioélectriques	42 055
g. Installations gazières et autres	0

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	384 593
b. TVA prév. (comp. CVAE)	132 312
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	5,55

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :		
a. De droit commun	26,10	>>>
b. Dérogatoire	26,10	>>>
c. Avec rattrapage		>>>
d. Avec capitalisation	26,11	>>>
e. Avec majoration spéciale	26,75	>>>

Taux moyens pondérés :

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06	>>>
b. En cas de changement de périmètre		>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	1,007909	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,008253	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national		37,02
b. au niveau de l'EPCI		39,68
Taux maximum de la majoration spéciale	0,650	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxe foncière non bâtie	50,82

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	8 007 678	3,07		8 381 000	257 297	3,42%	886 630
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 228 022	7,99		2 359 000	188 484	8,34%	196 740
Taxe d'habitation additionnelle	2 699 469	5,11		2 666 000	136 233	5,46%	145 563
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	—	—
CFE unique ou de zone	998 306	25,90		1 043 000	270 137	85,90%	870 137
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	—	—
Total de la fiscalité additionnelle					582 014	Total	899 070
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>	Total des CFE unique, de zone et éolienne			270 137		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9	10	
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus			
Taxe foncière non bâtie additionnelle	=			
Taxe d'habitation additionnelle	582 014			
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	0,010			
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
516 905	128 290	44 876	10 914	143 404	0	-93 907	750 482

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
899 070		750 482		1649 552

À MOULINS
Le 12 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
SYLVAIN EME

À *Céilly*
Le *10 Mars 2024*
Pour le Groupement

À
Le
Pour la Préfecture,